

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 28 mars à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 22 mars 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 22 mars 2022.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Godwill BABALAO, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Patrick FENOUIL, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Alain LEQUERTIER, Hervé PONDEMER.

Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Valérie DESQUESNE
Frédérique CLOTEAU à Laëtitia BOISSÉE
Sylvain GASCOUIN à Alain LEQUERTIER
Nadine LECHATTELLIER à Nathalie BOUILLARD
Patrice MÉCHE à Brigitte LAIR
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20220328-22_04379-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

Absents excusés : Jean ELISABETH, Najat LEMERAY, Angélique MOUROCCQ, Flavien DELÊTRE, Isabelle LEPESTEUR

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 4-1-1
- en exercice : 29	- pour : 25	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 19	- contre : 0	
- votants : 25	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 28 février 2022 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2022/035 – Convention de mise à disposition d'un agent auprès de l'association Ciné Condé

Vu le code général de fonction publique créé par l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 dans sa partie législative, et notamment son article L334-1,
Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
Vu le projet de convention de mise à disposition en annexe du présent ordre du jour,
Vu l'accord du fonctionnaire concerné,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition annexée à la présente,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et les avenants éventuels et tout acte afférent.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 28 mars 2022

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

